

# AVIS N° 167 - 2016 / BRVM / DG

## Fractionnement d'actions

### VIVO ENERGY CI

### Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE, à raison de cinquante (50) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du jeudi 03 novembre 2016, est de **2 600 FCFA**.

La prochaine cotation du titre VIVO ENERGY CI (symbole: SHEC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

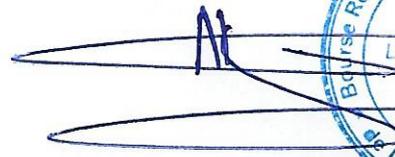
- cours de référence : 2 600 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [2 405 FCFA ; 2 795 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action VIVO ENERGY CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. **Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.**

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 03 novembre 2016

Le Directeur Général


Edoh Kossi AMENOUNVE